

Le Tribunal administratif de Bordeaux a annulé le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du [SYNDICAT MIXTE POUR LA REVISION ET LE SUIVI DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE](#) / **T** : 05.57.76.26.86 (siège à Andernos Les Bains/33), estimant que ce document d'urbanisme ne respectait pas suffisamment les impératifs légaux de protection de l'environnement et du littoral dans un « territoire d'exception », qui abrite notamment la célèbre dune du Pilat. [www.sybarval.fr](http://www.sybarval.fr)